ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

courrier

Question écrite n° 30926

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur l'acheminement du courrier. Il désire savoir si cet acheminement va suivre une logique régionale et quelles en seront les incidences.

Texte de la réponse

Afin de se préparer à une ouverture complète de son activité courrier à la concurrence à horizon 2009, La Poste s'est engagée dans une vaste réorganisation de ses processus industriels afin d'atteindre les niveaux de performance, de qualité et de rentabilité de ses principaux concurrents. Cela se traduit notamment par un renforcement de l'automatisation du tri, un taux de conteneurisation à 100 % et un système d'information de pilotage en temps réel. 3,4 milliards d'euros vont y être consacrés d'ici à 2010. Ce sera le plus important investissement jamais réalisé par La Poste. L'organisation industrielle du courrier, fondée sur une approche socio-économique, s'appuiera sur un réseau de proximité pour assurer le service au plus près de ses clients. Ce réseau sera composé de centres courrier qui assureront la collecte et la distribution du courrier sur tout le territoire. Cette organisation s'appuiera également sur un réseau logistique qui regroupe les flux de courrier pour un traitement industriel sur divers types de plates-formes. Des plates-formes courrier d'intérêt national concentreront le traitement en termes de massification et d'automatisation, elles constitueront l'ossature du réseau. Des plates-formes d'intérêt régional compléteront ce dispositif pour assurer une couverture optimale du territoire et garantir la distribution de 85 % du courrier le lendemain du jour de dépôt. Des équipements de tri automatisés, qui assurent à la fois le tri départ et le tri arrivée par tournée de facteur, y seront installés.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30926
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9753
Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1856